

# service de l'eau

**Rapport annuel du délégataire 2019**

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

LE BLANC-MESNIL DSP EAU  
POTABLE



# Sommaire

<b>1   Synthèse de l'année .....</b>	<b>4</b>
1.1 L'essentiel de l'année .....	5
1.2 Les chiffres clés.....	9
1.3 Les indicateurs de performance.....	10
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	11
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL.....	12
1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	12
1.4 Les évolutions réglementaires .....	13
<b>2   Présentation du service .....</b>	<b>14</b>
2.1 Le contrat .....	15
2.2 L'inventaire du patrimoine .....	16
2.2.1 Les biens de retour.....	16
2.2.2 Les biens de reprise .....	20
<b>3   Qualité du service.....</b>	<b>21</b>
3.1 Le bilan hydraulique .....	22
3.1.1 Les volumes mis en distribution année civile.....	22
3.1.2 Les volumes consommés autorisés année civile.....	22
3.1.3 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007).....	22
3.1.4 L'ILC et rendement grenelle 2.....	23
3.2 La qualité de l'eau .....	24
3.2.1 La Ressource .....	24
3.2.2 La Production .....	24
3.2.3 La Distribution.....	25
3.2.4 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007.....	25
3.2.5 Conclusion sur la qualité de l'eau.....	26
3.3 Le bilan d'exploitation .....	27
3.3.1 La consommation électrique .....	27
3.3.2 Les contrôles réglementaires.....	27
3.3.3 Le nettoyage des réservoirs.....	28
3.3.4 Les autres interventions sur les installations .....	28
3.3.5 Les interventions sur le réseau de distribution .....	29
3.3.6 La recherche des fuites.....	29
3.3.7 Les interventions en astreinte .....	30
3.4 Le bilan clientèle.....	31
3.4.1 Le nombre de clients .....	31
3.4.2 Les volumes vendus .....	31
3.4.3 La typologie des contacts clients .....	31
3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients .....	32
3.4.5 La relation clients.....	32
3.4.6 L'encaissement et le recouvrement.....	32
3.4.7 Le fonds de solidarité.....	33
3.4.8 Les dégrèvements .....	33
3.4.9 La mesure de la satisfaction client .....	34
3.4.10 Le prix du service de l'eau potable.....	34
<b>4   Comptes de la délégation .....</b>	<b>35</b>
4.1 Le CARE.....	36
4.1.1 Le CARE .....	36
4.1.2 Le détail des produits.....	36
4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration.....	37
4.2 Les reversements .....	45
4.2.1 Les reversements à la collectivité .....	45

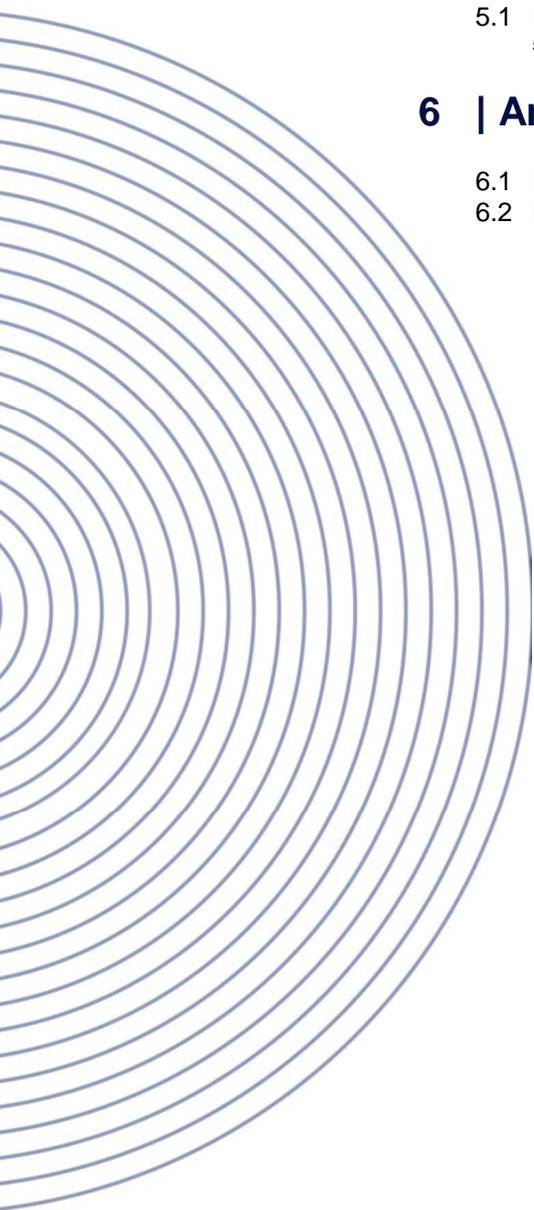
4.3	La situation des biens et des immobilisations .....	46
4.3.1	La situation sur les installations .....	46
4.3.2	La situation sur les canalisations .....	47
4.3.3	La situation sur les branchements.....	47
4.3.4	La situation sur les compteurs .....	47
4.4	Les investissements contractuels .....	48
4.4.1	Le renouvellement .....	48

## **5 | Votre délégataire .....** 50

5.1	Notre organisation .....	51
5.1.1	La Région .....	51

## **6 | Annexes .....** 52

6.1	La facture d'eau 120 m <sup>3</sup> .....	53
6.2	Bilan d'activités réseaux .....	55



# 1 | Synthèse de l'année



## 1.1 L'essentiel de l'année

### Sensibiliser le grand public !



Les visiteurs du salon à l'occasion de la semaine de réduction des déchets, mi-novembre, ont été sensibilisés à l'eau du robinet bonne à boire. Economique et écologique, elle permet de réduire considérablement ses déchets plastiques ! Pratique !

### Voyage au centre du forage Usine production Jean Jaurès.



Mi-février, les équipes eau du Blanc Mesnil sont intervenues sur la pompe du forage de la station Jean Jaurès, située à 53 mètres de profondeur, pour finaliser le renouvellement de la pompe et de la colonne de refoulement.



## La Région sud Ile-de-France change de nom et la Société des Eaux de l'Essonne disparaît

En début d'année, la Région Sud Ile-de-France est devenue la Région Sud et Est Ile-de-France. Le maillage des agences territoriales a été revu pour encore plus de proximité ! En juillet, c'est la Société des Eaux de l'Essonne qui passait sous la marque SUEZ après 49 ans d'activité sur le territoire.

**Notre nom change,  
notre engagement  
se renforce**

SEE  
SOCIÉTÉ DES EAUX  
DE L'ESSONNE

SUEZ

### Depuis 49 ans...

La Société des Eaux de l'Essonne participe à l'histoire du territoire du sud de l'Ile-de-France. Elle a su anticiper et accompagner les évolutions et mouvements d'urbanisation pour répondre aux besoins des populations tout en proposant un service de qualité et des solutions pour une utilisation durable de l'eau.

Créée en 1970, la SEE fait aujourd'hui partie intégrante du Groupe SUEZ. Depuis plusieurs années, celle-ci est impliquée dans le fonctionnement et la coordination des équipes de la région.

Aujourd'hui c'est une nouvelle page de l'histoire du Groupe qui s'écrit en Ile-de-France. La Société des Eaux de l'Essonne porte la marque SUEZ depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Avec cet événement marquant, nous inscrivons notre action dans l'évolution de notre territoire et offrons à nos clients davantage de visibilité et de lisibilité.

**A travers des témoignages et récits d'actuels et anciens collaborateurs SEE, nous vous proposons de (re)découvrir en paroles et en images une partie de cette aventure...**

#### TÉMOIGNAGE

“ Le passage de la Société des Eaux de l'Essonne à SUEZ marque un tournant favorable dans l'histoire de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans le sud de l'Ile-de-France. Nous sommes ravis de pouvoir unir nos forces et nos talents afin de délivrer à nos clients un service encore plus performant et de qualité. ”

Laurent Carrot - Directeur Régional sud et est Ile-de-France

**Un peu d'histoire  
sur La Société  
des Eaux de l'Essonne**

La SEE naît en 1970 pour accompagner la construction de la ville nouvelle d'Evry. A ses débuts, elle compte vingt salariés et alimente en eau les habitants des communes de Corbeil-Essonnes, Villabé et du Coudray-Montceaux.

Elle connaît un essor important dans les années 80, avec une diversification de ses activités.

A l'eau potable s'ajoutent l'assainissement, ainsi que les activités travaux et industriels.

Durant ces 49 ans d'existence, la SEE n'a cessé de se développer. Elle a été présente sur de nombreux territoires de l'Essonne et a compté près de 150 collaborateurs lors de son passage SUEZ.

Collaborateurs et  
travaux en 1977

**Au revoir**

SEE  
SOCIÉTÉ DES EAUX  
DE L'ESSONNE

**et bonjour**

SUEZ

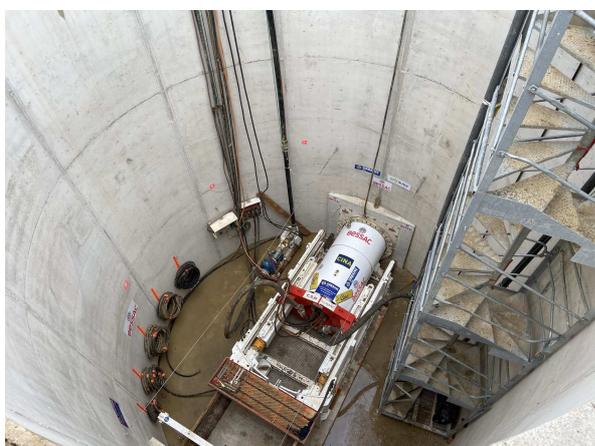
## Des abeilles butinent en toute sérénité sur l'usine de production d'eau potable de Morsang-sur-Seine !

L'usine de production d'eau potable de Morsang-sur-Seine poursuit le développement de sa démarche « développement durable ». En complément de l'installation d'hôtels à insectes et de la gestion différenciée des espaces verts, notamment avec la prairie fleurie, l'usine accueille désormais 5 ruches, gérées par 2 apiculteurs de l'Essonne !



## Le microtunnelier CINA est entré en action sous l'autoroute A6 !

C'est au niveau du pont du Docteur Roux, au-dessus de l'autoroute A6, que le microtunnelier CINA a œuvré pour permettre le dévoiement d'une canalisation d'eau potable. Cette canalisation, stratégique pour l'alimentation en eau potable, permet d'alimenter 1,2 million d'habitants sur la région du sud de l'Île-de-France puisqu'elle transporte l'eau produite par les usines de Viry-Châtillon et Vigneux-sur-Seine vers les collectivités situées en rive gauche de la Seine. Fin des travaux prévus en 2020 !



## L'événement Handi-Eaux s'exporte désormais en Seine-et-Marne !

Depuis 11 ans, une centaine d'enfants des Instituts Médicaux Educatifs (IME) de l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine participent à une journée ludique pour redécouvrir les plaisirs de l'eau. En 2019, cet événement a été complété par un second en Seine-et-Marne. Le 26 septembre, des enfants de l'IME de Chelles ont pu participer à cette 1<sup>ère</sup> édition à la piscine de Lagny-sur-Marne.



## Innovation days : 2 jours pour découvrir les installations d'eau potable

Les 13 et 14 septembre, l'usine de production d'eau potable de Morsang-sur-Seine et le centre VISIO de Montgeron ont ouvert leurs portes aux visiteurs. Au programme : ateliers et animations pour petits et grands, tunnel de l'innovation, visites des sites, village de l'innovation...



## 1.2 Les chiffres clés



10 339 clients desservis

2 926 549 m<sup>3</sup> d'eau facturée



90 % de rendement du réseau de distribution

143,2 km de réseau de distribution d'eau potable



100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques

100 % de conformité sur les analyses bactériologiques



1,79333 € TTC/m<sup>3</sup> sur la base de la facture 120 m<sup>3</sup>

## 1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
  - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
  - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ le bilan hydraulique"
  - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
  - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
  - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

### Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

### 1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	56 346	57 029	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	10 371	10 339	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	144,4	143,2	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1,7833	1,79333	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	98	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	90.72	89.96		A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	*	0,2	%	A
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	*	*	m <sup>3</sup> /km/j	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	5,74	8,84	m <sup>3</sup> /km/j	A
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	20	20	%	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	12	22	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	*	*	Euros par m <sup>3</sup> facturés	A

### 1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,3	2,03	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	8	8	Jours	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	0,1	2,61	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	-	6,46	%	A
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	128	190	Nombre	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer	31,39	29,66	%	A

### 1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2018	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

## 1.4 Les évolutions réglementaires

### ACTUALITE MARQUANTE

#### COMMANDE PUBLIQUE

- Entrée en vigueur du code de la commande publique le 1<sup>er</sup> avril 2019
- Relève du seuil permettant aux acheteurs de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, de 25 000 à 40 000€HT
- Création d'un « référé en matière de secret des affaires » au sein du code de justice administrative

#### GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- Report du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes
- Faculté pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération de déléguer par convention leurs compétences en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines à l'une de leurs communes membres ou à un syndicat inclus en totalité dans leur périmètre
- Pérennisation de la tarification sociale et encadrement des modalités de son financement par les collectivités
- Réforme des procédures civiles d'exécution

## 2 | Présentation du service



## 2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/03/2016	28/02/2026	Affermage
Avenant n°1	09/04/2018	28/02/2026	Substitution de Nantaise des Eaux Service par Suez Eau France,

## 2.2 L'inventaire du patrimoine

### 2.2.1 Les biens de retour

#### 1. LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
LE THILLAY	Réservoir Le Thillay	1961	1 500	m³
Le Blanc Mesnil	Réservoir 4000	1985	4000	m³
Le Blanc Mesnil	Réservoir Jaurès	1992	2500	m³
Le Blanc Mesnil	Réservoir Clément Ader	2003	2500	m³

#### 2. LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	1 691	122	-	71	-	-	-	39	1 924
50-99 mm	38 831	4 732	-	205	-	-	-	5	43 772
100-199 mm	56 335	217	-	89	-	-	-	-	56 641
200-299 mm	22 980	-	-	-	-	-	-	-	22 980
300-499 mm	14 509	164	-	-	31	-	-	-	14 704
500-700 mm	233	-	-	-	-	-	-	-	233
>700 mm	2 151	-	-	-	-	-	-	-	2 151
Inconnu	727	-	-	-	-	-	-	60	787
<b>Total</b>	<b>137 457</b>	<b>5 235</b>	<b>-</b>	<b>365</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>104</b>	<b>143 192</b>

### 3. LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	144 400
Travaux neufs contractuels (extensions, renforcements)	145
Renouvellements dépose	180
Renouvellements pose	180
Linéaire de canalisation déposé	0
Régularisations de plans	- 1 345
Situation actuelle	143 200

### 4. LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau				
Désignation	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	17	17	17	0,0%
Détendeurs / Stabilisateurs	1	1	1	0,0%
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	364	364	366	0,5%
Régulateurs débit	3	3	3	0,0%
Vannes	1 470	1 470	1 469	- 0,1%
Vidanges, purges, ventouses	273	273	273	0,0%

### 5. LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Les branchements	
Type branchement	2019
Branchement eau potable total	10 992

6. LES EQUIPEMENTS DE TELERELEVE

Les compteurs télérelevés		
<b>Nombre de compteurs télérelevés installés</b>	Services et facturation	55
	Facturation	27
	Données insuffisantes (avec et hors couverture)	12
	- Dont données insuffisantes avec diagnostique maintenance	1
	<b>TOTAL</b>	<b>94</b>
<b>Indicateurs</b>	Taux de performance facturation	<b>87 %</b>
	Taux de performance Service et Facturation	<b>59 %</b>
	Taux de données insuffisantes en maintenance	<b>1 %</b>

**Glossaire Performance Emetteurs Télérelève :**

**Service & Facturation** : comportement normal, données en réception régulière

**Facturation** : l'équipement fonctionne, mais la réception de données est irrégulière

**Données Insuffisantes** : il n'y a pas de réception de données depuis 10 jours

**Données Insuffisantes Maintenance** : émetteur couvert par un récepteur en fonction

		Nb de jours avec Index sur 10j		
		10-8	7-1	0
Nb de jours avec Index sur 30j	30-20	Services et Facturation	Facturation	Données insuffisantes
	19-05	Facturation	Facturation	Données insuffisantes
	4-0			Données insuffisantes

7. L'ANALYSE DU PATRIMOINE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2019
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	75
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable</b>	<b>120</b>

## 2.2.2 Les biens de reprise

### 1. LES COMPTEURS

Le tableau suivant détaille le parc compteur par tranches de diamètres. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre			
12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
9 970	886	131	10 987

# 3 | Qualité du service



## 3.1 Le bilan hydraulique

### 3.1.1 Les volumes mis en distribution année civile

Volumes eau potable mis en distribution (m <sup>3</sup> )			
Désignation	2017	2018	2019
Total volumes eau potable produits (A)	3 258 604	3 262 970	3 401 287
Total volumes eau potable importés (B)	0	0	0
Total volumes eau potable exportés (C)	10 904	21 252	12 872
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	3 247 700	3 241 718	3 388 415

### 3.1.2 Les volumes consommés autorisés année civile

Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> )			
Désignation	2017	2018	2019
Volumes comptabilisés (E)	2 883 402	2 911 553	2 926 549
Volumes consommés sans comptage (F)	50 000	16 565	87 616
Volumes de service du réseau (G)	29 038	10 785	32 705
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	2 962 440	2 938 903	3 046 870

### 3.1.3 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes (m <sup>3</sup> /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)			
Désignation	2017	2018	2019
Volumes mis en distribution (D)	3 247 700	3 214 279	3 388 415
Volumes comptabilisés (E)	2 883 402	2 911 553	2 926 549
Volumes consommés autorisés (H)	2 962 440	2 938 903	3 046 870
Pertes en réseau (D-H) = (J)	285 260	302 815	341 545
Volumes non comptés (D-E) = (K)	364 298	330 165	461 866
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	144,40	144,40	143,20
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	5,41	5,75	6,53
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	6,91	6,26	8,84

<b>Rendement de réseau (%)</b>			
<b>Désignation</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Volumes consommés autorisés (H)	2 962 440	2 938 903	3 046 870
Volumes eau potable exportés (C)	10 904	21 252	12 872
Volumes eau potable produits (A)	3 258 604	3 262 970	3 401 287
Volumes eau potable importés (B)	0	0	0
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A+B)$	91,25	90,72	89,96

### 3.1.4 L'ILC et rendement grenelle 2

<b>Performance rendement de réseau</b>			
<b>Désignation</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Volumes consommés autorisés (H)	2 962 440	2 938 903	3 046 870
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	144,40	144,40	143,2
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	56,41	56,16	58,54
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	81,28	81,23	81,71
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$	91,25	90,72	89,96

## 3.2 La qualité de l'eau

### 3.2.1 La Ressource

#### LE CONTRÔLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique de la ressource sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en Ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non Conforme	% conformité	Global	Non Conforme	% conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	2	0	100%	4	0	100%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	2	0	100%	1102	0	100%

### 3.2.2 La Production

#### LE CONTRÔLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en Production sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en Production							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non Conforme	% conformité	Global	Non Conforme	% conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	22	0	100%	110	0	100%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	23	0	100%	4344	0	100%

### 3.2.3 La Distribution

#### LE CONTRÔLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en Distribution sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en Distribution							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non Conforme	% conformité	Global	Non Conforme	% conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	85	0	100%	427	0	100%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	85	0	100%	1333	0	100%

### 3.2.4 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

La performance sur la qualité de l'eau est évaluée grâce à 2 indicateurs :

**Le taux de conformité microbiologique** des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres microbiologiques (P101.1).

**Le taux de conformité physico-chimique** des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres physico-chimiques (P102.1).

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de la qualité de l'eau distribuée à l'usager et se réfèrent aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour l'établissement des indicateurs P101.1 et P102.1, ne sont pris en compte que les bulletins contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau (décret du 2 mai 2007)				
		Bulletin		
		Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
	Microbiologique	107	0	100%
	Physico-chimique	70	0	100%

### 3.2.5 Conclusion sur la qualité de l'eau

L'eau distribuée sur le périmètre du contrat est de bonne qualité.

Depuis mars 2019, la surveillance analytique eau potable de SUEZ est assurée par la société EUROFINS.

L'accès aux données analytiques de l'ARS évolue.

L'ARS met en place une nouvelle gestion des données analytiques relative à l'eau potable, celles-ci sont maintenant disponibles en « Open Data\* » et libre d'accès.

\*Le terme « Open Data » désigne des données auxquelles n'importe qui peut accéder, que tout le monde peut utiliser ou partager.

Aucune non-conformité n'a été identifiée par l'ARS, néanmoins le délai de mise à disposition des données analytiques ARS en « Open Data » n'a pas permis d'accéder à l'intégralité de l'information ce qui peut minorer le nombre total de bulletins ARS.

## 3.3 Le bilan d'exploitation

### 3.3.1 La consommation électrique

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique facturée (kWh)				
Commune	Site	2018	2019	N/N-1 (%)
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER	348 590	218 224	-37,4%
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP du 4000	298 222	233 173	-21,8%
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Jean Jaures	684 309	753 181	10,1%
LE THILLAY	Usine AEP du Thillay	65 081	60 032	-7,8%
Total		1 396 202	1 283 116	-8,1%

### 3.3.2 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
LE BLANC-MESNIL	MREP Casanova (Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoie générale BT	07/03/2019
LE BLANC-MESNIL	MREP Diderot (Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoie générale BT	07/03/2019
LE BLANC-MESNIL	MREP Duquesne (Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoie générale BT	07/03/2019
LE BLANC-MESNIL	Secto 3100 - Bruxelles (Le Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoie générale BT	07/03/2019
LE BLANC-MESNIL	Secto 3101 - Descartes (Le Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoie générale BT	07/03/2019
LE BLANC-MESNIL	Secto 3102 - Lenine (Le Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoie générale BT	07/03/2019
LE BLANC-MESNIL	Secto 3104 - Saint Exupery (Le Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoie générale BT	07/03/2019
LE BLANC-MESNIL	Secto 3105 - Semart (Le Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoie générale BT	07/03/2019
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER	Equipement électrique	armoie générale BT de Commande	07/03/2019
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP du 4000	Equipement électrique	armoie électrique neutralisation	07/03/2019
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP du 4000	Equipement électrique	armoie de commande	07/03/2019
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Jean Jaures	Equipement électrique	armoie générale BT	07/03/2019
LE THILLAY	Réservoir Le Thillay	Equipement électrique	armoie générale BT	07/03/2019

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
LE THILLAY	Usine AEP du Thillay	Equipement électrique		07/03/2019

### 3.3.3 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs		
Commune	Site	Date intervention
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER – réservoir n°1	17/07/2019
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER – réservoir n°2	17/07/2019
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP du 4000 – réservoir n°1	17/07/2019
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP du 4000 – réservoir n°2	17/07/2019
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Jean Jaures – réservoir n°1	16/07/2019
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Jean Jaures – réservoir n°2	19/07/2019
LE THILLAY	Usine AEP du Thillay	18/07/2019

### 3.3.4 Les autres interventions sur les installations

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
LE BLANC-MESNIL	Intercom 101 - Armand Esders ->Veolia	147	4	0	151
LE BLANC-MESNIL	Intercom 102 - Point P	196	4	0	200
LE BLANC-MESNIL	MREP Casanova (Blanc Mesnil)	745	2	7	754
LE BLANC-MESNIL	MREP Diderot (Blanc Mesnil)	720	2	6	728
LE BLANC-MESNIL	MREP Duquesne (Blanc Mesnil)	735	2	2	739
LE BLANC-MESNIL	Réservoir le 1500 (non exploité)	0	0	1	1
LE BLANC-MESNIL	Secto 3100 - Bruxelles (Le Blanc Mesnil)	109	3	1	113
LE BLANC-MESNIL	Secto 3101 - Descartes (Le Blanc Mesnil)	105	3	3	111
LE BLANC-MESNIL	Secto 3102 - Lenine (Le Blanc Mesnil)	98	1	2	101
LE BLANC-MESNIL	Secto 3103 - Pasteur (Le Blanc Mesnil)	0	0	1	1
LE BLANC-MESNIL	Secto 3104 - Saint Exupery (Le Blanc Mesnil)	106	3	1	110

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
LE BLANC-MESNIL	Secto 3105 - Semart (Le Blanc Mesnil)	109	3	1	113
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER	3 200	24	59	3 283
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP du 4000	3 238	30	61	3 329
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Jean Jaures	2 440	23	66	2 529
LE THILLAY	Réservoir Le Thillay	953	1	8	962
LE THILLAY	Usine AEP du Thillay	925	2	17	944

### 3.3.5 Les interventions sur le réseau de distribution

#### 1. LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2018	2019	N/N-1 (%)
Accessoires	créés	0	0	0,0%
Accessoires	renouvelés	0	13	0,0%
Accessoires	supprimés	1	0	-100,0%
Branchements	créés	29	39	34,5%
Branchements	renouvelés	128	68	-46,9%
Branchements	supprimés	3	7	133,3%
Eléments de réseau	mis à niveau	4	29	625,0%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	1	5	400,0%
Réparations	fuite sur branchement	28	34	21,4%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	9	18	100,0%

### 3.3.6 La recherche des fuites

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite

La recherche des fuites			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau prélocalisateur (ml)	20 541	22 642	110,2%
Linéaire de réseau corrélateur (ml)	9 261	10 236	110,5%

### 3.3.7 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2018	2019	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	101	84	-16,8%

Les interventions en astreinte sur les usines			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Astreinte	76	40	-47,4%

## 3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

### 3.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de clients			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Total	10 371	10 339	- 0,3%

### 3.4.2 Les volumes vendus

Les volumes vendus sont les suivants :

Volumes vendus (m <sup>3</sup> )			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	2 911 553	2 926 549	0,01%

### 3.4.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	5 498
Courrier	973
Internet	87
Visite en agence	3 436
Total	9 994

### 3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	2 561	1
Facturation	353	353
Règlement/Encaissement	1 218	179
Prestation et travaux	58	0
Information	4 294	-
Dépose d'index	1 131	0
Technique eau	379	336
Total	9 994	869

### 3.4.5 La relation clients

La relation clients			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	84,5	86,1	1,9%
Nombre de réclamations écrites FP2E	1	27	2 600,0%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	8	8	0,0%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	100	100	0,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	0,1	2,6	2 500,0%

### 3.4.6 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement	
Désignation	2019
Délai Paiement client (j)	24,37

### 3.4.7 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité CCAS			
Désignation	2017	2018	2019
Dotation contractuelle	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
k d'actualisation	1,0066	1,0064	1,01270
Dotation € courant	25 165,00 €	25 160,00 €	25 317,50 €
Montant utilisé par CCAS	- €	- €	1.725,96 €
Reliquat du fonds € courant	25 165,00 €	25 160,00 €	23 591,54
Bilan cumulé € courant	45 998,33 €	71 158,33 €	94 749,87 €

Une convention reprenant le budget et les modalités de versement a été validé en septembre 2019 entre le Territoire, la Ville et Suez, celle-ci est en cours de signature par les différentes instances.

Le fonds de solidarité				
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)	
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	12	13	8,3%	
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	518,35	0	0,0%	
Montant Total HT "solidarité"	2127	0	0,0%	

Nous avons réceptionné des demandes FSL par les abonnés en 2019, sans sollicitation de la part des assistantes sociales. Après une sollicitation au département pour confirmer les demandes enregistrées, nous n'avons pas obtenu de réponse, c'est pour cela qu'il n'y a pas de montant de retenue.

### 3.4.8 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	26	28	7,7%
Volumes dégrévés (m³)	10 230	7 770	-24,0%

### 3.4.9 La mesure de la satisfaction client

SUEZ Eau France fait appel chaque année à l'institut de sondages IFOP pour mesurer la satisfaction de ses clients.

Les résultats de ces études permettent à SUEZ Eau France :

- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

#### > La méthodologie

Depuis 2016, SUEZ Eau France a choisi de revoir le dispositif d'écoute clients afin de l'adapter aux nouveaux modes de communication, d'interroger davantage de clients pour disposer d'une base solide et riche d'avis clients et de le compléter avec de nouvelles questions dans l'objectif d'améliorer la qualité de tous nos services.

Ces résultats peuvent être comparés avec ceux de l'année précédente.

Toujours en collaboration avec l'Institut IFOP, l'enquête de satisfaction a été menée par email auprès d'un panel représentatif de clients directs sur les communes de la Région Sud Ile de France desservies par l'activité Eau France de SUEZ.

#### > Une image solide du fournisseur d'eau :

**64%** des clients déclarent avoir une bonne image de leur fournisseur d'eau, considéré :

- efficace,
- dont l'action est conforme à la mission de services publics
- et dont l'action s'inscrit pour la protection de l'environnement.

#### > La satisfaction détaillée des clients :

Qualité de l'eau	62 %
Teneur en calcaire	19 %
Relevé de compteurs d'eau	65 %
Service de facturation	73 %
Informations fournies	64 %
Contact service client	69 %
Traitement de la réclamation	30 %

### 3.4.10 Le prix du service de l'eau potable

#### 1. LA FACTURE TYPE 120 M3

La facture type 120 m<sup>3</sup> de votre contrat est fournie en annexe de ce rapport.

# 4 | Comptes de la déléation



## 4.1 Le CARE

### 4.1.1 Le CARE

### 4.1.2 Le détail des produits

### 4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

## REGION SUD ILE DE FRANCE

### PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2019

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.
- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :
  - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
  - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

**Sommaire**

I. ORGANISATION DE LA SOCIETE .....	2
II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION .....	3
III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES .....	5
IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS.....	8
V. IMPÔT SUR LES SOCIETES .....	8

**I. ORGANISATION DE LA SOCIETE**

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de SUEZ Eau France en 2019 s'appuie sur la Région qui est l'unité de base. La Société des Eaux de l'Essonne a été absorbée par SUEZ Eau France avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La colonne 2018 « proforma » du CARE de l'Entreprise Régionale SUD Ile de France représente la somme des CARE 2018 respectifs de la société SUEZ Eau France région Sud Ile de France et de la société des eaux de l'Essonne (SEE).

**1. La Région est l'unité de base de l'organisation de la société**

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.
- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de SUEZ Eau France.

**2. La Région dispose de sa propre comptabilité d'établissement**

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des régions.
- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement

## II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de la Région.

L'organisation de SUEZ Eau France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

### 1. Éléments directement imputés par contrats

- Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.
- A compter des Care réalisés **au titre de 2020**, ces produits seront fondés sur les volumes distribués et comptabilisés de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de chaque exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et non facturés. Celle-ci sera désormais prise en compte dans les Care. Les facturations correspondantes à ces estimations sont comptabilisées dans les comptes de l'année suivante, tout comme, le cas échéant, les écarts d'estimation.
- Cette modification permettra de caler le chiffre d'affaires sur l'année comptable (365 jours), indépendamment de la période de facturation et de ses éventuelles fluctuations et donc d'avoir systématiquement un chiffre d'affaires qui correspond aux charges engagées sur la même période et ce, même si la facturation n'est pas encore intervenue sur la totalité de l'année civile comme lors des démarrages de nouveaux contrats.
- Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

### 2. Éléments affectés sur une base technique

- Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.
- Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.

### 3. Charges indirectes

#### a. Les frais généraux locaux

- Les frais généraux locaux de la région sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités

exercées par la région. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 5,0% de leurs Produits (hors compte de tiers).

- La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées : achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par SUEZ Eau France.

### **b. La contribution des services centraux et recherche**

- La contribution des services centraux et recherche représente 3,3% du Chiffre d'affaires CARE (hors achats d'eau) conformément au taux imputé dans le CEP contractuel.

### **4. La participation, l'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés**

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les régions, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans la région, sont répartis suivant la même règle

## **III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES**

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des régions

### **1. Charges relatives aux renouvellements**

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a. garantie pour continuité du service,
- b. programme contractuel,
- c. fonds contractuel,

a. « **Garantie pour continuité du service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls

l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie) : la **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.
- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.
- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.
- Pour les contrats signés à partir de 2017 (sans programme contractuel) : compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. « **Programme contractuel de renouvellement** » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La traduction économique du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

### 2. Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a. programme contractuel,
- b. fonds contractuel,
- c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- d. investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation.

Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1<sup>er</sup> établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement dont la valeur est définie en annexe.

La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

### 3. Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread).

La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs (20 ans).

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat). Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ...ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 3.14%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

#### 4. Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,39% (moyenne des taux EONIA de janvier à novembre 2019 +0.5%) soit 0,11% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif).

#### **IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS**

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé

#### **V. IMPÔT SUR LES SOCIETES**

Un impôt normatif simplifié est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif simplifié de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 1,1 % de taux d'IS supplémentaire.

Le taux applicable est de 33,33%.

## 4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

### 4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

## **4.3 La situation des biens et des immobilisations**

### **4.3.1 La situation sur les installations**

#### **1. LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

#### **4.3.2 La situation sur les canalisations**

1. **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

#### **4.3.3 La situation sur les branchements**

1. **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

#### **4.3.4 La situation sur les compteurs**

1. **LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

## 4.4 Les investissements contractuels

### 4.4.1 Le renouvellement

1. LES OPERATIONS REALISEES
2. LA COMPTABILISATION DU RENOUELEMENT DANS LE CARE
3. LE SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUELEMENT

4. LES TRAVAUX NEUFS DU DOMAINE CONCEDE

LES OPERATIONS REALISEES

5. LA COMPTABILISATION DES TRAVAUX NEUFS DANS LE CARE

6. LE SUIVI PLURIANNUEL DES TRAVAUX NEUFS

# 5 | Votre délégataire



## 5.1 Notre organisation

### 5.1.1 La Région



agence Est Île-de-France 77 & 93



**Mathieu Desetres**  
*Directeur d'agence  
Territoriale*



**Julien Laemmel**  
*Directeur d'agence adjoint*



**Nadine Léger**  
*Assistante*



**Fritz François**  
*Responsable commercial*



Centre de services Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne Nord

► Blanc-Mesnil

► Chelles



**Emmanuel Morales**  
*Responsable  
Blanc-Mesnil et Chelles*



**Kévin Quimeby**  
*Responsable exploitation  
eau potable*



**William Benoît**  
*Responsable exploitation  
assainissement*



**Louise Siar**  
*Secrétaire*

# 6 | Annexes



## 6.1 La facture d'eau 120 m<sup>3</sup>



réf. client : 98-8139226568  
 identifiant\* : 1052  
 facture n° : F120-0076188

### contacts

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de  
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

0977 408 408

APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24

0977 401 143

APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client

TSA 70001  
 54528 Laxou cedex

[www.toutsurmoneau.fr/acce](http://www.toutsurmoneau.fr/acce)

### Service des Eaux usées

MAIRIE DU BLANC-MESNIL

Urgences : 01 45 91 70 70

1 Place Gabriel Péri BP 10076  
 93156 LE BLANC-MESNIL CEDEX

0145917070



LE BLANC MESNIL 120 M3 RAD .  
 RUE SPECIMEN 120  
 93150 LE BLANC MESNIL

### Service de l'Eau de votre commune

**SPECIMEN 120 M3**

25 Février 2020

	m <sup>3</sup>	montant TTC
Votre abonnement		9,71 €
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	477,80 €

### Net à payer

**487,51 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 26 février 2020  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
 LE BLANC MESNIL 120 M3 RAD .

RUE SPECIMEN 120  
 93150 LE BLANC MESNIL

Date et Lieu

Signature

LE BLANC MESNIL 120 M3 RAD .  
 RUE SPECIMEN 120  
 93150 LE BLANC MESNIL

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ36497  
 RUM : TIP19114098F120-0076188100000000

Montant : 487,51 €

**TIPSEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 80154  
 41974 BLOIS CEDEX 9

114015507403

191140002438 2998F120-00761881000000000967108 48751

**pour en savoir +**

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : [www.toutsurmeau.fr](http://www.toutsurmeau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>153,58</b>		<b>162,03</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	1	9,20	9,20	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	0,9423	113,08	5,5	
Part communale du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	0,20	24,00	5,5	
Part Agence de l'eau Seine Normandie du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	0,0608	7,30	5,5	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>230,02</b>		<b>250,11</b>
<b>CONSOMMATION</b>					
Part communale du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	0,2424	29,09	0,0	
Part départementale DEA du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	0,5774	69,29	10,0	
Part SIAAP du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	1,0970	131,64	10,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>72,60</b>		<b>75,37</b>
<b>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</b>					
Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	0,42	50,40	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m <sup>3</sup>	0,1850	22,20	0,0	
<b>TOTAL HT</b>			<b>456,20</b>		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>			<b>11,22</b>		
<b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>			<b>20,09</b>		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>487,51</b>
<b>Net à payer</b>					<b>487,51 €</b>

**Pour mieux comprendre votre facture**

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TRELO98F00F120-0076188000487514N

**Comment régler votre facture ?**

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmeau.fr](http://www.toutsurmeau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 8139226568).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmeau.fr](http://www.toutsurmeau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

## 6.2 Bilan d'activités réseaux

### 1. LES INTERVENTIONS SUR ACCESSOIRES

Interventions sur accessoires				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	19/02/2019	.	Rue Jean Jaures	
	26/02/2019	0	RUE MANET	
	25/06/2019	43	RUE DU POTIER	43-47 ANGLE RUE DE LA VILLAGEOISE
	14/08/2019	27	RUE CLAUDE DEBUSSY	angle rue hector berlioz
	14/08/2019	05	PLACE MOZART	ANGLE GABRIEL PERI
	30/09/2019	27	RUE CLAUDE DEBUSSY	angle rue hector berlioz
	04/10/2019	36	RUE OLIVIER METRA	36-40 ANGLE RUE AUBER
	22/10/2019	-	RUE LAMARTINE	AVENUE DU POTIER
	27/11/2019	0	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Angle Rue Augustin Marcos
	05/12/2019	47	RUE RICHARD WAGNER	
	26/12/2019	-	RUE ULRY	ANGLE RUE VOLTAIRE
	30/12/2019	29	RUE SAINT SAENS	29-31

2. LES INTERVENTIONS SUR BRANCHEMENTS

Interventions sur branchements créés				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	04/01/2019	40	AVENUE GEORGES GUYNEMER	CR N 2
	08/01/2019	136	RUE VICTOR HUGO	
	09/01/2019	129	RUE VICTOR HUGO	
	17/01/2019	44	AVENUE DU CAPITAINE FONCK	
	23/01/2019	6	RUE DE LA FONTAINE DU TONNEAU	BIS BOUMEDINE SAMIRA
	07/02/2019	52	AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	
	27/02/2019	110	AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	
	20/03/2019	12	AVENUE JULES GUESDE	
	21/03/2019	88	AVENUE AMBROISE CROIZAT	86
	21/03/2019	86	AVENUE AMBROISE CROIZAT	
	21/03/2019	86	AVENUE AMBROISE CROIZAT	
	23/04/2019	48	AVENUE ANDRE KERVAZO	
	13/05/2019	-	RUE MAURICE THOREZ	ANGLE RUE BARRE DE MONT
	20/05/2019	28	AVENUE CHARLES DE GAULLE	
	17/07/2019	6	RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	CR N 3
	02/08/2019	-	RUE ROBERT PLANQUETTE	
	16/08/2019	86 B	RUE DES CLOCHETTES	X 36 RUE DES MASCOTTES
	28/08/2019	119	AVENUE HENRI BARBUSSE	
	02/09/2019	210	AVENUE DU 8 MAI 1945	
	05/09/2019	9	AVENUE MARCEL LEGRAND	
	09/09/2019	145	AVENUE CHARLES FLOQUET	
	23/09/2019	26	RUE JOSEPH DARRIET	
	09/10/2019	36	AVENUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	
	14/10/2019	52	AVENUE LOUISE MICHEL	
	15/10/2019	11	RUE FRANCOIS GARCIA	
	15/10/2019	36	AVENUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	

	28/10/2019	104	AVENUE DU 8 MAI 1945	
	04/11/2019	.	AVENUE DESCARTES	DOJO
	08/11/2019	159	RUE VICTOR HUGO	
	25/11/2019	113	AVENUE HENRI BARBUSSE	113 A 117STE SAC
	02/12/2019	22	RUE DE L ABBE NIORT	
	17/12/2019	87	AVENUE HENRI BARBUSSE	
	18/12/2019	14	AVENUE JEAN BAPTISTE BUSNEL	

Interventions sur branchements supprimés				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	16/02/2019	15	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	
	20/05/2019	3	RUE JEAN RICHARD BLOCH	3-5-7
	21/05/2019	3	RUE JEAN RICHARD BLOCH	3-5-7
	20/11/2019	119	AVENUE HENRI BARBUSSE	
	26/11/2019	06	RUE JEAN RICHARD BLOCH	
	28/11/2019	63	RUE HALEVY	

Interventions sur branchements renouvelés				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
	25/01/2019	51	AVENUE DE LA PAIX	
	28/01/2019	44	AVENUE DU CAPITAINE FONCK	
	12/02/2019	15	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	
	19/02/2019	2	RUE TRANSVERSALE	
	06/03/2019	20	AVENUE LEON MARTIN	
	11/03/2019	39	AVENUE D'AULNAY	
	10/04/2019	16	AVENUE DE QUEBEC	
	18/07/2019	33	RUE MARCELLIN BERTHELOT	
	20/08/2019	37	AVENUE DU MARECHAL FOCH	
	27/08/2019	9	AVENUE PIERRE ASSAILLY	
	16/09/2019	8	RUE EUGENE VARLIN	
	01/10/2019	19	RUE DE BEZIERS	
	09/10/2019	.	AVENUE GAMBETTA	83 RUE LAVOISIER
	23/10/2019	7 T	AVENUE DE QUEBEC	
	28/10/2019	2 T	AVENUE VEUVE MALHERRE	
	30/10/2019	16	AVENUE DE QUEBEC	
	06/11/2019	58	RUE AUGUSTIN MARCOS	
	12/11/2019	23	AVENUE GEORGES GUYNEMER	

14/11/2019	26	AVENUE PLISSON	VERS LE N° 26
18/11/2019	36	AVENUE PLISSON	VERS LE N° 26
19/11/2019	43	RUE LA FONTAINE	
19/11/2019	47	RUE LA FONTAINE	
19/11/2019	49	RUE LA FONTAINE	
19/11/2019	51	RUE LA FONTAINE	
19/11/2019	53	RUE LA FONTAINE	
16/12/2019	28	AVENUE EUGENE LE MOIGN	
Mars 2019	1	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	1 bis	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	7	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	9	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	11	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	13	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	15	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	17	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	19	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	21	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	23	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	26	AVENUE MASSENET	

Mars 2019	27	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	28	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	29	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	30	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	31	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	32	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	34	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	35	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	36	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	37	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	38	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	39	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	40	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	43	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	45	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	47	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	49	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	51	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	52	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	53	AVENUE MASSENET	

Mars 2019	54	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	52	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	53	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	54	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	55	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	56	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	57	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	58	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	59	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	60	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	64	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	69	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	71	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	72	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	73	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	75	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	77	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	82	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	83	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	84	AVENUE MASSENET	

Mars 2019	85	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	86	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	87	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	88	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	89	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	90	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	91	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	92	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	93	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	94	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	95	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	96	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	97	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	100	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	102	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	104	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	108	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	110	AVENUE MASSENET	
Mars 2019	112	AVENUE MASSENET	
Aout 2019	1	SEMARD	

Aout 2019	2 bis	SEMARD	
Aout 2019	3	SEMARD	
Aout 2019	4	SEMARD	
Aout 2019	9 bis	SEMARD	
Aout 2019	11	SEMARD	
Aout 2019	13	SEMARD	
Aout 2019	14	SEMARD	
Aout 2019	15	SEMARD	
Aout 2019	16	SEMARD	
Aout 2019	17 bis	SEMARD	
Aout 2019	17	SEMARD	
Septembre 2019	2	CHALONS	
Septembre 2019	5	CHALONS	
Septembre 2019	7	CHALONS	
Septembre 2019	8	CHALONS	
Septembre 2019	9	CHALONS	
Septembre 2019	10	CHALONS	
Septembre 2019	11	CHALONS	
Septembre 2019	12	CHALONS	
Septembre 2019	15	CHALONS	

Septembre 2019	19	CHALONS	
Septembre 2019	20	CHALONS	
Septembre 2019	21	CHALONS	
Septembre 2019	21 bis	CHALONS	
Septembre 2019	22 bis	CHALONS	
Septembre 2019	22	CHALONS	
Septembre 2019	23	CHALONS	
Septembre 2019	24	CHALONS	
Septembre 2019	25	CHALONS	
Septembre 2019	26	CHALONS	
Septembre 2019	27	CHALONS	
Septembre 2019	28	CHALONS	
Septembre 2019	29	CHALONS	
Septembre 2019	30	CHALONS	
Septembre 2019	31	CHALONS	
Septembre 2019	32	CHALONS	
Septembre 2019	33	CHALONS	
Septembre 2019	37	CHALONS	
Septembre 2019	39	CHALONS	
Septembre 2019	40	CHALONS	

Septembre 2019	41	CHALONS	
Septembre 2019	42	CHALONS	
Septembre 2019	43	CHALONS	
Septembre 2019	45	CHALONS	
Septembre 2019	46	CHALONS	
Septembre 2019	47	CHALONS	
Septembre 2019	48	CHALONS	
Septembre 2019	49	CHALONS	
Septembre 2019	52	CHALONS	
Novembre 2019	1	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Novembre 2019	2 Bis	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Novembre 2019	3 Bis	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Novembre 2019	3 Ter	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Novembre 2019	4	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Novembre 2019	4 Bis	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Novembre 2019	5	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Novembre 2019	6	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Novembre 2019	7	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Novembre 2019	7 Bis	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Novembre 2019	8	RUE DU 11 NOVEMBRE	

Novembre 2019	9	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Novembre 2019	10 bis	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Novembre 2019	11	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Novembre 2019	12 bis	RUE DU 11 NOVEMBRE	
Décembre 2019	3	RUE DENIS PAPIN	
Décembre 2019	5	RUE DENIS PAPIN	
Décembre 2019	15	RUE DENIS PAPIN	
Décembre 2019	21	RUE DENIS PAPIN	
Décembre 2019	9	RUE DENIS PAPIN	
Décembre 2019	17	RUE DENIS PAPIN	
Décembre 2019	19	RUE DENIS PAPIN	
Décembre 2019	25	RUE DENIS PAPIN	
Décembre 2019	2	Villa des Platanes	
Décembre 2019	3	Villa des Platanes	
Décembre 2019	5	Villa des Platanes	
Décembre 2019	6	Villa des Platanes	
Décembre 2019	7	Villa des Platanes	
Décembre 2019	8	Villa des Platanes	
Décembre 2019	9	Villa des Platanes	
Décembre 2019	10	Villa des Platanes	

Décembre 2019	11	Villa des Platanes	
	2	Rue Blériot	
	13	Rue Blériot	
	9	Rue Blériot	
	15	Rue Blériot	
	11	Rue Blériot	

3. LES REPARATIONS DE FUITES

Réparations de fuites accessoires				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	03/04/2019	-	RUE CLAUDE DEBUSSY	
	25/06/2019	29	RUE DE BEZIERS	
	08/10/2019	3	AVENUE DU SEMAPHORE	
	20/11/2019	7	VILLAGE DES MARRONNIERS	
	02/12/2019	0	RUE DES LORRAINS	X RUE DU CDT DELESQUE

Réparations de fuites branchements				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	03/01/2019	108	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	
	14/01/2019	93	AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER	
	17/01/2019	40	AVENUE GEORGES GUYNEMER	CR N 1
	17/01/2019	55	AVENUE DE SUFFREN	
	20/02/2019	5	IMPASSE CHARLES FLOQUET	
	28/02/2019	29	RUE JOSEPH DARRIET	
	01/03/2019	124	RUE VICTOR HUGO	BATIMENT DES INSTIT
	03/03/2019	77	RUE EMILE PALADILHE	
	01/04/2019	1	RUE MANET	
	09/04/2019	16	AVENUE DE QUEBEC	
	17/04/2019	21	RUE RICHARD WAGNER	
	25/04/2019	55	AVENUE DE SUFFREN	
	30/04/2019	18	RUE GROULARD	
	02/05/2019	18	RUE GROULARD	
	07/05/2019	165	RUE VICTOR HUGO	
	28/05/2019	58	AVENUE JULES VEDRINES	
	29/05/2019	156	RUE VICTOR HUGO	
	24/06/2019	56	RUE VICTOR HUGO	

01/07/2019	10	AVENUE DENIS PAPIN	
02/07/2019	10	AVENUE DENIS PAPIN	
19/07/2019	9	RUE DE TOURAIN	
22/07/2019	9	RUE DE TOURAIN	
13/08/2019	51	AVENUE DE LA PAIX	
26/09/2019	25 B	AVENUE DE CHALONS	
26/09/2019	19	RUE DE BEZIERS	
04/10/2019	1 B	SQUARE MAURICE AUDIN	
11/10/2019	7 T	AVENUE DE QUEBEC	
22/10/2019	26	AVENUE PLISSON	VERS LE N° 26
22/10/2019	45	AVENUE CAMELINAT	
23/10/2019	29	RUE FRANCOIS GARCIA	
29/10/2019	73	AVENUE YVES CARIOU	
07/11/2019	17	RUE LAVOISIER	
19/11/2019	25	RUE DE LA DEFENSE DU BOURGET	
02/12/2019	56	AVENUE YVES CARIOU	

Réparations de fuites réseaux				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	22/01/2019	12	AVENUE BEAUSEJOUR	
	04/02/2019	44	RUE AUGUSTIN MARCOS	
	04/03/2019	110	AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	
	05/03/2019	110	AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	
	12/03/2019	4	VILLA DES LILAS	
	25/03/2019	ANGLE	AVENUE DESCARTES	RUE DES CARRIERES
	05/04/2019	06	RUE JEAN RICHARD BLOCH	
	08/04/2019	-	-	ALLEE DES CARRIERES
	18/04/2019	0	RUE MARCEL PAUL	STADE PAUL ELUARD
	29/04/2019	.	RUE DU MAINE	

28/05/2019	-	AVENUE ALBERT EINSTEIN	
12/06/2019	27	AVENUE DESCARTES	LA FUITE EST SUR LE TERRAIN DE FOOT
18/06/2019	-	-	PARC URBAIN JACQUES DUCLOS
18/06/2019	110	AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	
20/06/2019	81	AVENUE YVES CARIOU	
30/07/2019	24	RUE DE L ABBE NIORT	
05/08/2019	-	RUE DES FRERES LUMIERE	
19/09/2019	55-61	AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	

#### 4. LES INTERVENTIONS EN ASTREINTES

Interventions en astreinte					
Commune	Date de réalisation	Date de demande	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	02/01/2019	02/01/2019	.	PLACE DE L'ILE DE FRANCE	CITE 4TOURS RN 370 AIRE DE NOMADES
	16/01/2019	15/01/2019	19	RUE JEAN RICHARD BLOCH	
	21/01/2019	21/01/2019	12	AVENUE BEAUSEJOUR	
	22/01/2019	22/01/2019	1	RUE MANET	
	15/03/2019	15/03/2019	0	AVENUE PASTEUR	Angle rue Gaston Monmousseau
	16/03/2019	16/03/2019	1	RUE PEGOUD	
	19/03/2019	19/03/2019	34	AVENUE MASSENET	
	22/03/2019	22/03/2019	ANGLE	AVENUE DESCARTES	RUE DES CARRIERES
	29/03/2019	29/03/2019	5	AVENUE DE STRASBOURG	
	04/04/2019	04/04/2019	31	RUE MAURICE BERNARD	
	04/04/2019	04/04/2019	15 B	AV PAUL VAILLANT COUTURIER	
	06/04/2019	06/04/2019	34	SQUARE MAURICE AUDIN	
	17/04/2019	17/04/2019	33	RUE MAXIME GORKI	
	22/04/2019	22/04/2019	17	AVENUE DE ROME	
	24/04/2019	24/04/2019	70	RUE DES CLOCHETTES	
	01/05/2019	01/05/2019	63	AVENUE YVES CARIOU	
	10/05/2019	10/05/2019	69	RUE AUGUSTIN MARCOS	
	12/05/2019	12/05/2019	12	RUE RACINE	

## 7 | Annexes

31/05/2019	31/05/2019	76	AVENUE DE NORMANDIE NIEMEN	
04/06/2019	04/06/2019	24	RUE CLAUDE DEBUSSY	
09/06/2019	09/06/2019	53	AVENUE ROMAIN ROLLAND	
10/06/2019	10/06/2019	1	SQUARE JACQUES DECOUR	
19/06/2019	19/06/2019	1	AVENUE JEAN JAURES	FACE PTT
23/06/2019	23/06/2019	0	RUE JUSTE HERAS	
23/06/2019	23/06/2019	24	AVENUE DE CHALONS	
23/06/2019	23/06/2019	56	RUE VICTOR HUGO	
24/06/2019	24/06/2019	0	RUE JUSTE HERAS	
25/06/2019	25/06/2019	0	RUE JUSTE HERAS	
25/06/2019	25/06/2019	0	RUE MAURICE AUDIN	
25/06/2019	25/06/2019	0	AVENUE JEAN JAURES	
25/06/2019	25/06/2019	0	RUE PIERRE SEMARD	
26/06/2019	26/06/2019	*	AVENUE JACQUES DUCLOS	
26/06/2019	26/06/2019	*	AVENUE JEAN JAURES	
26/06/2019	26/06/2019	*	AVENUE DU 8 MAI 1945	
27/06/2019	27/06/2019	53-55	AVENUE HENRI BARBUSSE	
28/06/2019	28/06/2019	14	RUE SAINT SAENS	
28/06/2019	28/06/2019	.	BOULEVARD JACQUES DECOUR	PI
29/06/2019	29/06/2019	0	AVENUE ARISTIDE BRIAND	ANGLE RUE JOSEPH DARIE
29/06/2019	29/06/2019	56	AVENUE LOUIS PIERRE LAROQUE	
29/06/2019	29/06/2019	0	RUE DU DOCTEUR ALBERT CALMETTE	
04/07/2019	04/07/2019	0	ALLEE DE L'EPINETTE	CITE PIERRE SEMARD
04/07/2019	04/07/2019	56	AVENUE LOUIS PIERRE LAROQUE	
06/07/2019	06/07/2019	212	AVENUE DU 8 MAI 1945	LIMITROPHE DUGNY
06/07/2019	06/07/2019	0	RUE DU DOCTEUR ALBERT CALMETTE	ANGLE ALBERT HEINTSHEIM
12/07/2019	12/07/2019	33	RUE MARCELLIN BERTHELOT	
21/07/2019	21/07/2019	4	AVENUE LUCIEN SAMPAIX	
23/07/2019	23/07/2019	.	AVENUE DU 8 MAI 1945	
24/07/2019	24/07/2019	0	RUE PIERRE SEMARD	face avenue denis papin
02/08/2019	02/08/2019	63	RUE MAURICE BERTEAUX	

08/08/2019	08/08/2019	4	RUE AUGUSTIN MARCOS	
10/08/2019	10/08/2019	61	RUE HALEVY	
11/08/2019	11/08/2019	37	AVENUE DENIS PAPIN	
20/08/2019	20/08/2019	14	RUE PIERRE SEMARD	
21/08/2019	21/08/2019	.	AVENUE GAMBETTA	
22/08/2019	22/08/2019	100	AVENUE DE NORMANDIE NIEMEN	
24/08/2019	24/08/2019	.	RUE ANATOLE SIGONNEAU	A COTE DE LA DECHETTERIE
02/09/2019	02/09/2019	16	PLACE DE LORRAINE	BATIMENT D 16 CITE 4TOURS 9
04/09/2019	04/09/2019	11	RUE DE NOYON	
07/09/2019	07/09/2019	12	RUE DE BEZIERS	
13/09/2019	13/09/2019	19	RUE DU GOUV GENERAL FELIX EBOUE	
15/09/2019	15/09/2019	2	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	
16/09/2019	16/09/2019	0	RUE DE ROUEN	ANGLE RUE DE LA FARANDOLE
21/09/2019	21/09/2019	9	RUE DE LA MOLETTE	
24/09/2019	24/09/2019	3	RUE CORNEILLE	
24/09/2019	24/09/2019	46	AVENUE DE CHALONS	
26/09/2019	26/09/2019	0	PLACE GABRIEL PERI	MAIRIE
01/10/2019	01/10/2019	4	RUE AUGUSTIN MARCOS	
17/10/2019	17/10/2019	104	AVENUE DU 8 MAI 1945	
20/10/2019	20/10/2019	13	RUE D ALTRINCHAM SANDWELL	
23/10/2019	23/10/2019	29	AVENUE DE CHALONS	
24/10/2019	24/10/2019	3	AVENUE VEUVE MALHERRE	
29/10/2019	29/10/2019	171	AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER	
30/10/2019	30/10/2019	156	AVENUE CHARLES FLOQUET	
02/11/2019	02/11/2019	33	RUE DE BEZIERS	
04/11/2019	04/11/2019	137	AVENUE CHARLES FLOQUET	
11/11/2019	11/11/2019	25	RUE DE LA DEFENSE DU BOURGET	
12/11/2019	12/11/2019	126	AVENUE ARISTIDE BRIAND	
21/11/2019	20/11/2019	51	AVENUE MATHILDE EMILIE	
23/11/2019	23/11/2019	11	RUE EMILE BIDENT	
23/11/2019	23/11/2019	25	PLACE DE CHAMPAGNE	
02/12/2019	02/12/2019	.	AVENUE MARCEL LEGRAND	

## 7 | Annexes

---

	05/12/2019	05/12/2019	0	AVENUE VEUVE BOUQUIN	
	15/12/2019	15/12/2019	23	AVENUE CHARLES DE GAULLE	
	21/12/2019	21/12/2019	8	PLACE D'ARTOIS	BATIMENT A CITE 4TOURS ETAGE 2 ESCALIER 8 DROIT



*Prêts pour la révolution de la ressource*